

DÉPARTEMENT DES LANDES
Mairie de
SAINT MARTIN DE HINX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le onze avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT MARTIN DE HINX, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alexandre LAPEGUE, Maire.

Étaient présents: Mmes et MM. LAPEGUE, BRAYELLE, DARRACQ, LIOT, VERGEZ, SIROT, DARTIGUENAVE, GARAT J.M., LARD.

Étaient absents excusés : Mmes et MM. BENESSE (pouvoir à P. LIOT), GUIOSE (pouvoir à M. VERGEZ), E. GARAT (pouvoir à J.M. GARAT), GIBARU (pouvoir à J. SIROT), VAN PEVENAGE.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15
Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 13
Date de la convocation : 04/04/2025
Date d'affichage : 04/04/2025

Secrétaire de séance : Jean-Marc GARAT

Délibération n° 2025_04_11_D07

OBJET : FINANCES LOCALES - VOTE DES SUBVENTIONS 2025

Rapporteur : Julien Sirot

Monsieur Julien Sirot, Conseiller municipal délégué aux finances, présente la proposition de la commission finances réunie le 21/03/2025, pour les subventions de l'année 2025 :

en euros

ASSOCIATIONS	2025
Réveil d'Automne	1 540,00
Le Réveil BiaudoSmartin	440,00
Comité des fêtes	6 490,00
Coopérative scolaire (école)	4 270,00
SMBS – Omnisports	6 270,00
Pétanque	825,00
A.C.C.A	275,00
Entraide Saint Martinoise	110,00

Anciens Combattants	1 100,00
A.P.E	1 430,00
CCAS - ST MARTIN DE HINX	6 600,00
Comice Agricole-Tyrosse	440,00
Prévention routière	340,00
Ligue contre le cancer	55,00
Festiv'adour	1 100,00
Foyer socio-éducatif Collège de secteur	1 815,00
A fond les manettes avec Enzo	300,00
Partageons un instant	300,00
LIGAMS	100,00
ADOURA ASSOCIATION	500,00
PENA VIRA BOC	300,00
TOTAL	34 600,00

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **DECIDE**, par **12 voix POUR**, **0 voix CONTRE**, **0 ABSTENTION** et **1 NE PARTICIPE PAS** (Patrice DARRACQ)

➤ **D'approuver la proposition comme suit :**

en euros

ASSOCIATIONS	2025
Réveil d'Automne	1 540,00
Le Réveil BiaudoSmartin	440,00
Comité des fêtes	6 490,00
Coopérative scolaire (école)	4 270,00
SMBS - Omnisports	6 270,00
Pétanque	825,00
A.C.C.A	275,00
Entraide Saint Martinoise	110,00
Anciens Combattants	1 100,00
A.P.E	1 430,00
CCAS - ST MARTIN DE HINX	6 600,00
Comice Agricole-Tyrosse	440,00
Prévention routière	340,00
Ligue contre le cancer	55,00
Festiv'adour	1 100,00

Foyer socio-éducatif Collège de secteur	1 815,00
A fond les manettes avec Enzo	300,00
Partageons un instant	300,00
LIGAMS	100,00
ADOURA ASSOCIATION	500,00
PENA VIRA BOC	300,00
TOTAL	34 600,00

Le montant global des subventions s'élève à la somme de **34 600,00 €**.

Cette somme sera prévue au budget 2025, aux articles budgétaires suivants :

- art : 657364 (Caisse des écoles) : 4 270,00 € ;
- art. 657363 (CCAS) : 6 600,00 € ;
- art. 65748 (Subv. Asso.) : 23 730,00 €.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal Administratif de Pau par envoi sur papier, dépôt sur place ou par le site www.telerecours.fr à compter de sa publication et de sa notification au représentant de l'État dans le département.

**Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,**

Le Maire,



Alexandre LAPEGUE,

le secrétaire de séance,



Jean-Marc GARAT.

